



VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ

Module de sensibilisation

À DESTINATION DES ÉLUS



- Comment réagir face à des comportements ou des revendications faisant référence à la religion dans le cadre de mes fonctions d'élu local ?
- Quelles sont les obligations de neutralité associées à ma fonction ?
- Quels sont les droits et devoirs des usagers dans une mairie ?

Une **sensibilisation gratuite** pour les participants (pas de frais d'inscription)



Dans un contexte social et politique marqué par les tensions et les crispations autour du fait religieux, la laïcité est souvent mal comprise. Cette **sensibilisation** aux Valeurs de la République et à la laïcité permet aux élus locaux d'être plus au clair avec le principe de laïcité, de mieux comprendre comment l'appliquer et l'expliquer et ainsi mieux contribuer à promouvoir le vivre-ensemble et partager les valeurs de la République au quotidien.

Le comité interministériel à la laïcité du 15 juillet 2021, dans sa décision n° 6, relative à la formation des publics spécifiques les plus concernés a prévu que « les élus locaux qui le souhaiteront pourront bénéficier, à titre gratuit, des formations VRL de l'ANCT ». L'ANCT et ses partenaires interministériels ont donc développé une **sensibilisation** spécifique destinée aux élus locaux.



UNE SENSIBILISATION POUR QUOI FAIRE ?

- Respecter et faire respecter le principe de laïcité dans son activité d'élu local, sans discriminer.
- Expliquer clairement à ses interlocuteurs les règles qui s'appliquent et en faire partager le sens.



DES FORMATEURS QUALIFIÉS ET HABILITÉS

- La sensibilisation est dispensée par des formateurs, formés et habilités par l'État. Ils sont eux-mêmes issus des services de l'État et du secteur associatif.



QUEL PROGRAMME ?

7 séquences se déroulant sur 1 journée de 7h de sensibilisation, susceptible d'être scindée en deux demi-journées, basées sur des rappels juridiques et historiques et des échanges entre les participants

Quelques thématiques abordées :

- Liberté religieuse
- Égalité de traitement des citoyens
- Séparation des églises et de l'État et neutralité du service public et des bâtiments publics
- La laïcité comme instrument de paix civile
- Élus et laïcité
- Relations aux acteurs privés
- Autour de l'école

ET ENSUITE ?

Les élus qui le souhaitent, peuvent à l'issue de la sensibilisation, s'inscrire à la formation VRL, de deux jours, dispensée partout dans l'hexagone et en outre-mer.

Pour cela, rendez-vous sur le portail d'inscription : <https://formation-laicite.anct.gouv.fr/>

Cette sensibilisation s'inscrit dans l'offre de formations proposée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires.